



Titre de séjour passeport talent - changement d'employeur

Par **Fabien01**, le **16/09/2018** à **15:41**

Bonjour,

Je viens de venir en France, avec un contrat CDI, avec une SSII. J'ai obtenu un VISA provisoire, carte bleue européenne, d'une durée de deux mois (carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivants l'arrivée).

En ce moment, je ne suis placé sur aucun projet. En plus, les missions proposées ne correspondent ni à mon profil ni à mes attentes et l'environnement du travail ne me plaît pas. Quelques jours après la signature du contrat, j'ai reçu une autre proposition avec un salaire beaucoup plus réduit mais qui est en cohérence avec mon projet professionnel. Je n'ai pas encore déposé les documents pour une carte de séjour à la préfecture. J'ai envie d'accepter la deuxième offre même si le salaire est de moins de 54 000 €.

Mon poste actuel est rémunéré 54 000 € environ. Mon prochain poste serait rémunéré 37 000 €.

Je voudrais demander un titre de séjour "passeport-talent" en qualité de salarié.

Vu que la période d'essai est de 4 mois, je souhaite démissionner de mon emploi actuel dès maintenant (comme prévu dans le contrat) pour intégrer la nouvelle entreprise qui m'embauche.

Comment dois-je procéder ? Ai-je le droit ? A qui faudra-t-il s'adresser ? Pourra-t-on me

refuser l'accès au titre de séjour au motif que j'ai changé d'employeur ?

Un énorme merci pour votre réponse,

Bien cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **20/09/2018 à 03:40**

Bonjour

Attention les préfectures sont très réfractaires à ces changements. En effet votre visa vous a été délivré pour une demande de carte bleue européenne et non pour une carte pluriannuelle/passeport talent. Les risques de refus sont importants.

Vous devez par ailleurs remplir toutes les conditions de délivrance du titre auquel vous prétendez.

Au vu des délais très courts il apparait peu raisonnable de se lancer dans cette procédure. Il conviendrait au préalable d'obtenir votre carte bleue européenne puis de solliciter une carte pluriannuelle/passeport talent si et seulement si vous remplissez toutes les conditions de délivrance.

Restant à votre dispositon

Par **Maxenia**, le **20/06/2019 à 10:44**

Bonjour,

Avez-vous trouvé une solution à votre situation, svp ? Je suis à peu près dans le même cas en ce moment.

Merci d'avance si vous avez un retour d'expérience à faire.

Cordialement.